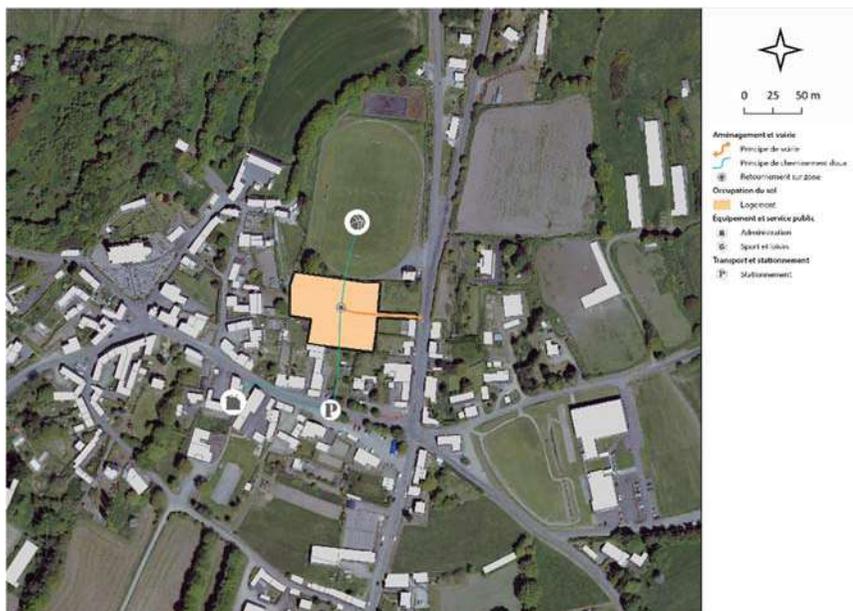


SECTEUR 1. RUE SAINT-YVES



En plein cœur de bourg, le site a pour vocation d’accueillir cinq nouvelles habitations.

L’accès au site doit être réalisé au niveau de la rue Saint-Yves. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l’opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l’opération. Des accès secondaires peuvent être prévus pour desservir la partie sud et/ou nord du site.

Outre l’offre de logements supplémentaires, l’aménagement du site doit également contribuer à l’animation du bourg et faciliter la déambulation entre les différents services et équipements présents (mairie, école, terrain de foot, ...). Dans la mesure du possible, des liaisons douces doivent être prévues en ce sens.

L’urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d’une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

<b>Superficie :</b>	0,44 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	11 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	5		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Individuel		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		